



BULLETIN D'ADHESION / ABONNEMENT à retourner à
Fédération générale des retraités des chemins de fer de France et d'outre-mer

FGRCF Section de Béthune

38, Prieuré Fleuri 62232 Fouquières les Béthune ☎ 06 73 59 93 52

* Champs obligatoires

M. Mme : NOM* :	Prénom* :
Date de naissance* :/...../.....	
Conjoint : NOM :	Prénom :
Date de naissance :/...../.....	
Adresse* :	
Code postal* :	Ville* :
Tel Fixe :	Tel Portable :
Adresse mail :	

TARIF 2023

- Je veux simplement recevoir le **cheminot retraité** et je m'abonne pour 1 an : **27.00 €**
- Je ne souhaite pas recevoir le **cheminot retraité**, mais j'adhère à la FGRCF : **27.00 €**
- J'adhère à la FGRCF et je veux recevoir le **Cheminot retraité** (Tarif réduit de 50 % sur l'abonnement du journal + Adhésion à la FGRCF au tarif : **27.00 €**)

Si vous optez pour le prélèvement automatique sur pension LORS DE L'ADHESION, vous bénéficiez la 1^{ère} année de l'offre spéciale mise en place par la Section de Béthune et du tarif réduit mentionné entre ()

- Merci de cocher la situation qui vous correspond afin de déterminer le tarif :
 - Couple : **40.00 €** (30.00 € la 1^{ère} année avec l'offre spéciale)
 - Personne qui reçoit la pension : **27.00 €** (20.00 € la 1^{ère} année avec l'offre spéciale)
 - Personne qui reçoit une pension réversion : **16.00 €** (12.00 € la 1^{ère} année avec l'offre spéciale)
 - **Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de la FGRCF.**

J'opte pour le prélèvement automatique **OUI** : **NON** Si OUI je **complète la demande d'autorisation**

- Date : Signature :

Vos données personnelles sont destinées à la Fédération générale des retraités des chemins de fer de France et d'outre-mer (FGRCF), responsable de traitement. Son siège est situé au 59 boulevard de Magenta 75010 PARIS.
La FGRCF traite vos données afin de mettre en place et faire fonctionner votre abonnement au Cheminot retraité et/ou votre adhésion à l'association.

La base légale de ces traitements est l'exécution du contrat.

Vos données pourront être transmises aux services internes dédiés à la gestion des abonnements et des adhésions ainsi qu'à une entreprise de routage de courrier afin de pouvoir faire parvenir le journal du Cheminot retraité à votre adresse.

La FGRCF conserve vos données pendant la durée de l'abonnement ou de l'adhésion augmentée des prescriptions légales.

Conformément aux réglementations françaises et européennes sur la protection des données personnelles, vous disposez des droits suivants : droit d'accès à vos données, droit de rectification et d'effacement des données, droit à la limitation du traitement, droit d'opposition au traitement, droit de définir le sort de vos données après le décès et du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (la Commission Nationale Informatique et Libertés).

AUTORISATION PERMANENTE DE PRELEVEMENT SUR PENSION

1 à remplir par l'adhérent

Mr/ Mme (1) _____ Section de : _____

N° SNCF

Autorise la F.G.R.C.F. à prélever, à l'échéance du 1^{er} février de chaque année, le montant de la cotisation annuelle sur sa pension à compter de l'année 20 . . Individuelle (2)
couple

Cette autorisation peut être supprimée sur simple demande du titulaire de la pension adressée à la FGRCF avant le 1^{er} octobre de chaque année.

A _____ le _____ 20 . . Signature :

2 à remplir par la section

N° de l'adhérent : _____ N° de section

Transmis à la FGRCF le _____ Signature :

PARTIES 1 et 2 à transmettre à la FGRCF



3 à conserver par la section

Mr/ Mme (1) _____ N° SNCF

a demandé le prélèvement de la cotisation FGRCF sur la pension à partir de l'année 20 . .
Individuelle couple (2)

Demande transmise à la FGRCF le _____



4 à remettre à l'adhérent

Mr/ Mme (1) _____ Section de : _____

N° SNCF :

a demandé le : _____ le prélèvement de la cotisation FGRCF sur la pension à l'échéance du 1^{er} février à partir de l'année 20 . .

ce béquet encarté dans la carte d'adhérent, peut tenir compte de vignette.

A _____

Le _____

signature :

Cette autorisation peut être supprimée auprès de la FGRCF 59 bld Magenta 75010 PARIS

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Cocher la case correspondante.